

# Guide des parents



**À conserver tout l'été**

**Du 22 juin au 14 août 2026**  
(8 semaines d'animation)

## BIENVENUE

Chers parents,

Nous désirons vous remercier de faire confiance à notre équipe d'animation en nous confiant ce que vous avez de plus précieux : votre enfant. Sachez que nous mettrons tout en œuvre pour offrir une variété d'activités stimulantes et sécuritaires pendant les semaines où votre enfant sera des nôtres.

Nous vous invitons à consulter régulièrement ce guide et à le conserver tout au long de l'été. Si toutefois vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous au :

Camp de jour : 418-336-3262

Municipalité : 418-336-2331

Courriel : [Cdj.las@regionmekinac.com](mailto:Cdj.las@regionmekinac.com)

Facebook : Camp de jour - Le Sablotin – PARENTS 2025

Nous vous souhaitons un très bel été dans votre camp de jour.

**Sachez que les informations contenues dans ce guide peuvent changer sans préavis.**

## PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE

Les animateurs possèdent leur formation DAFA (Diplôme d'aptitude aux fonctions d'animateur). De plus, chaque membre de l'équipe possède une formation en premiers soins R.C.R. ainsi qu'une formation maison.

## THÉMATIQUE

Chaque année une thématique est établie et permet aux animateurs de développer des activités en lien avec celle-ci. Les campeurs ont donc l'opportunité de suivre une histoire tout au long de l'été et ainsi développer leur imagination.

***Thématique 2026 – À venir***

## TREMLIN SANTÉ

La fondation Tremplin Santé nous accompagnera tout au long de l'été. Sa mission est de promouvoir et accompagner les camps de jour dans l'organisation d'activités sur le bien-être, la saine alimentation et un mode de vie physiquement actif.

Nous sommes fiers d'adhérer à Tremplin Santé et d'intégrer ses principes dans la programmation quotidienne du camp de jour.

Pour plus d'information : [tremplinsante.ca](http://tremplinsante.ca)

## MOYENS DE COMMUNICATION

Vous êtes des partenaires privilégiés pour favoriser le bon fonctionnement du camp de jouer. Si vous avez des questions ou commentaires, n'hésitez pas à communiquer directement avec l'équipe d'animation.

Les enfants n'ont pas accès au téléphone, sauf en cas d'urgence, assurez-vous de prévoir tout ce dont votre enfant aura besoin pour la journée.

### Groupe Facebook destiné aux parents

Camp de jour Le Sablotin - Été 2026 – PARENTS  
<https://www.facebook.com/groups/1679383233080351>

## COMMUNICATION QUOTIDIENNE

Un babillard sera à la vue de tous à l'entrée du chalet du camp de jour. Des informations importantes y seront affichées tout au long de l'été.

Il sera également possible de rencontrer directement l'intervenante jeunesse – Coordinatrice du camp de jour sur les lieux du camp ou de la contacter par courriel ou téléphone.

Camp de jour : 418-336-3262

Municipalité : 418-336-2331

Courriel : [Cdj.las@regionmekinac.com](mailto:Cdj.las@regionmekinac.com)

## COMMUNICATION HEBDOMADAIRE

La programmation hebdomadaire sera distribuée à votre enfant au début de chaque semaine. Ce document contiendra la plage horaire générale du camp de jour pour la semaine à venir (les sorties, les activités spéciales, le matériel à apporter, les rappels importants, etc.). Des copies supplémentaires seront disponibles sur le babillard du chalet. À noter que la programmation est sujette à changement sans préavis selon l'ambiance du camp de jour, la météo ou autres.

## SERVICE DE GARDE

Ce service est complémentaire aux activités du camp de jour. Les animateurs y font de la surveillance active et non de l'animation.

Le service de garde ouvre ses portes à 7h30. Aucun animateur ne prendra en charge les enfants avant l'heure d'ouverture. Vous devez accompagner votre enfant inscrit au service de garde à l'accueil du chalet chaque matin pour confirmer sa présence.

En fin de journée, le service de garde a lieu à l'extérieur. Les sacs à dos et boîte à lunch seront à l'extérieur du chalet.

Des frais de retard seront chargés en cas de retard à partir de 16h00 pour les enfants non-inscrits au Service de garde et à partir de 17 :30 pour les enfants qui y sont inscrits.

**\*5\$ pour les 15 premières minutes et ensuite 1\$ la minute par enfant.**

Les objets perdus sont remis hebdomadairement. L'identification des objets personnels de votre enfant facilitera la distribution.

## HORAIRE TYPE

***À noter : Ceci est une journée type au camp de jour et est sujet à changement.***

**7:30 à 9:00** : Service de garde intérieur.

**9:00 à 9:30** : Rassemblement, présence et animation du matin.

**9:30 à 10:00** : Collation, crème solaire et déplacement vers lieu d'activité.

**10:00 à 12:00** : Jeux et activités.

**12:00 à 13:00** : Dîner, jeux tranquilles et crème solaire.

**13 :00 à 15:00** : Jeux et activités.

**15:00 à 15:15** : Collation.

**15:15 à 16:00** : Dernière activité de la journée.

**16:00 à 17:30** : Service de garde extérieur.

***Par mesure de sécurité, tous les enfants qui doivent quitter avant l'heure habituelle doivent fournir une autorisation signée par le parent. Sans cette autorisation signée, l'enfant ne pourra pas quitter le camp de jour.***

## HORAIRE DES SORTIES

Une sortie ou activité spéciale est prévue chaque semaine du camp de jour. L'information concernant chacune des sorties vous sera transmise lorsque celles-ci seront confirmées, et ce avant le début du camp de jour (22 juin 2026). Le camp de jour est FERMÉ lors des sorties extérieures. L'argent de poche n'est pas permis lors des sorties.

***\*Il n'est pas possible d'inscrire votre enfant seulement qu'aux sorties. Votre enfant doit minimalement être inscrit à la semaine pour pouvoir aller en sortie.***

## ABSENCES

Le camp de jour Le Sablotin n'effectuera pas de suivis téléphoniques ou courriel lors d'absence des enfants. Il est donc très important de confirmer sa présence dès qu'il arrive au camp de jour.

Vous pouvez signaler une absence en laissant un message téléphonique au 418-336-3262.

Nous vous invitons à nous contacter rapidement si votre enfant présente un ou des symptômes pouvant s'apparenter à un virus contagieux (Covid-19, gastro, varicelle, etc.).

## MÉDICAMENTS

Si votre enfant doit prendre un médicament durant les heures du camp de jour, la section attribuée dans la fiche santé doit être complétée. Le médicament doit être dans son contenant original, incassable et identifié au nom de l'enfant. On doit également pouvoir y lire le nom du médicament, le dosage et le moment d'administration.

Aucun médicament ne peut être administré à un enfant sans autorisation écrite du titulaire de l'autorité parentale et l'ordonnance d'un médecin membre de l'ordre professionnel des médecins du Québec.

## **SAC A DOS DU CAMPEUR**

Le sac à dos de votre enfant doit contenir chaque jour les items suivants :

- 1 gourde d'eau ;
- 1 diner ;
- 2 collations ;
- 1 paire de soulier ou de sandales de sport (les « gougounes et talons hauts » ne sont pas recommandés) ;
- 1 chapeau ou 1 casquette ;
- Crème solaire (minimum 30 FPS et résistante à l'eau) ;
- Répulsif à insectes (moustiques et autres) ;
- 1 maillot de bain ;
- 1 serviette de plage ;
- 1 aide à la nage si requis ;
- Vêtements de rechange.

Prioriser des vêtements qui peuvent être salis ou usés, ce qui permettra à votre enfant de profiter pleinement des activités offertes.

Les objets perdus sont remis hebdomadairement. L'identification des objets personnels de votre enfant facilitera la distribution.

## **DINER ET COLLATIONS**

Étant un camp qui adhère aux principes de Tremplin Santé, les choix santé sont à prioriser. Miser sur les fruits, légumes et produits laitiers pour compléter la boîte à lunch.

Un four à micro-onde est disponible sur place. Nous vous invitons à identifier les plats à faire chauffer.

Éviter également les contenants de verres, ce qui réduit les risques de bris et de blessures le cas échéant.

N'oubliez pas d'insérer un « ice pack » dans la boîte à lunch pour conserver les aliments au frais.

### **Allergies alimentaires**

Veillez éviter de mettre dans la boîte à lunch des aliments pouvant contenir des traces de noix et/ou d'arachides.

Le partage d'aliment n'est pas permis, sauf lors d'une activité culinaire respectant la totalité des allergies alimentaires des participants du camp de jour.

## **DISCIPLINE ET CODE DE VIE**

- Je respecte les règles de sécurité en tout temps.
- Je respecte les autres, le matériel et l'environnement.
- Je peux dire ce que je ressens lorsque j'ai un problème.
- J'évite d'utiliser la violence pour régler un problème.
- J'utilise un langage approprié en tout temps.
- Je travaille en équipe et j'inclus les autres.
- Je suis les consignes qui me sont demandées.

### **Procédure pour manquement au code de vie**

1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> avis : le parent est avisé rapidement et doit signer la fiche explicative du comportement de l'enfant.

3<sup>e</sup> avis et retrait pour 1 journée complète : rencontre avec la coordonnatrice à la vie citoyenne, le parent et l'enfant.

4<sup>e</sup> avis : retrait pour une période indéterminée.

En cas de manquement notable au code de vie du camp de jour, une procédure précise sera appliquée afin de trouver une solution au(x) problème(s) à résoudre.

Un avis au parent sera émis si un employé du camp de jour le juge nécessaire. Cet avis doit être approuvé au préalable par l'intervenant jeunesse et la coordonnatrice à la vie citoyenne avant d'être acheminé au parent.

## **BLESSURES ET ACCIDENTS GRAVES**

Si votre enfant se blesse et qu'un employé du camp de jour le juge nécessaire, un transport ambulatoire vers un établissement de santé, des actions seront immédiatement prises. Le cas échéant, un employé du camp de jour accompagnera l'enfant jusqu'à l'arrivée d'un parent. Un employé du camp de jour contactera le parent ou tuteur responsable de l'enfant dans les moments suivant l'accident ou la blessure.

***\*En aucun moment, un employé du camp de jour n'est autorisé à transporter un enfant avec son propre véhicule.***

**MERCI ET BON ÉTÉ À TOUS !**